

DECISION DU DIRECTEUR N° 686/2023

Déstockage de produits boutique

Conformément :

- à l'article R331-5 du Code de l'Environnement qui précise les possibilités de délégation au directeur
- à la délibération du conseil d'administration n°2/16 du 29 février 2016 déléguant de façon permanente au directeur la possibilité de fixer les tarifs des produits et objets vendus par l'établissement (Art. R331-23, I, 8°)

Le directeur du Parc national de Port-Cros décide de déstocker les produits listés ci-dessous :

Code	Descriptif	Année	Quantité à déstocker
TEXTSH141	Tee-shirt Logo 60 Ans - collection 2023 - taille S	2023	9
TEXTSH142	Tee-shirt Logo 60 Ans - collection 2023 - taille M	2023	19
TEXTSH143	Tee-shirt Logo 60 Ans - collection 2023 - taille L	2023	14
TEXTSH144	Tee-shirt Logo 60 Ans - collection 2023 - taille XL	2023	10

Ces produits seront remis au service Accueil Communication Tourisme et Ecocitoyenneté.

Ils pourront être distribués aux agents lors des manifestations se déroulant dans le cadre de l'anniversaire des 60 ans du Parc national de Port-Cros.

A Hyères, le 22/09/2023

Le directeur

Marc DUNCOMBE



La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public Parc national de Port-Cros (www.portcrosparcnational.fr).